

PROCES - VERBAL

de la 52ème ASSEMBLEE GENERALE ordinaire des actionnaires de
VETROPACK HOLDING SA
ayant son siège à St-Prex
tenue à Bülach

mercredi, 21 avril 2021, 15.30 h

Présidence: Monsieur Claude R. Cornaz, Président du Conseil d'administration

Le 11 septembre 2020, le Conseil fédéral a prolongé l'ordonnance 3 COVID-19 jusqu'au 31 décembre 2021. Conformément à cette ordonnance, le Conseil d'administration de Vetropack Holding SA a décidé de tenir l'Assemblée générale ordinaire du 21 avril 2021 hors la présence physique des actionnaires. En conséquence, les actionnaires pourront donc exercer leurs droits qu'exclusivement par l'intermédiaire de la représentante indépendante, ACTA Notaires Associés, Rue Beau-Séjour 10, Case postale 5731, CH-1002 Lausanne, Suisse.

Le président souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la 52ème Assemblée générale ordinaire.

Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 26 mars 2021 et par invitation personnelle aux porteurs d'actions nominatives A et aux porteurs d'actions nominatives B, conformément à la loi et aux statuts, en bonne et due forme et dans les délais prescrits.

Les objets suivants ont été portés à l'ordre du jour:

1. Rapport de gestion, comptes annuels et comptes du Groupe 2020
2. Décharge aux organes responsables
3. Affectation du bénéfice
4. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction
5. Élections

L'ordre du jour et les propositions du conseil d'administration ont été publiés avec la convocation à l'Assemblée générale.

Le rapport annuel contenant le rapport de gestion pour l'exercice 2020, le bilan, le compte de pertes et profits, les propositions du conseil d'administration relatives à la répartition du bénéfice net ainsi que le rapport de l'organe de révision ont été déposés et mis à la disposition des actionnaires dès le 29 mars 2021 au siège de la société. Ces documents sont également disponibles sur notre site report.vetropack.com/2020.

Il est constaté que l'organe de révision et le réviseur des comptes du groupe, la société Ernst & Young SA, à Zürich, est représenté par M. Willy Hofstetter (par téléphone). L'identification de M. Hofstetter a été vérifiée au moyen des codes PIN. Le procès-verbal est tenu par Mme Inge Jost.

Conformément aux statuts, chaque action donne droit à une voix à l'Assemblée générale. Sont pris en considération les votes des actionnaires dont la représentante indépendante a reçu des procurations et, le cas échéant, des instructions.

Pour les points 1 – 5.3 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale prend ses décisions à la majorité absolue des voix représentées. La décision concernant le point 5.4 de l'ordre du jour, à savoir la nomination de l'organe de révision exige, selon art. 693 CO, la majorité du capital nominal représenté.

Conformément à l'article 13 des statuts, les votations et élections ont lieu à main levée pour autant que des actionnaires présents, représentant au moins le dixième de l'entier du capital-actions ne demandent pas que l'élection ou le vote ait lieu par écrit et au bulletin secret. Le président constate qu'il n'y a pas de demande de vote au bulletin secret pour le moment.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire a été établi conformément à l'article 11 des statuts. Ce procès-verbal, ainsi que celui de cette Assemblée générale, sera tenu à la disposition des actionnaires au siège de la société à St-Prex pendant les heures ouvrables et après préavis.

Le président constate que du capital-actions de frs. 19'824'000 divisé en

13'774'000 actions nominatives de catégorie A de frs. 1.-- nominal et
30'250'000 actions nominatives de catégorie B de frs. 0.20. -- nominal

sont aujourd'hui représentées:

par la représentante indépendante ACTA Notaires Associés, Rue Beau-Séjour 10, Case postale 5731, CH-1002 Lausanne, au sens de l'art. 689c CO:

9'972'970 actions nominatives de catégorie A d'une val.nom. de frs. 9'972'970

30'250'000 actions nominatives de catégorie B d'une val.nom. de frs. 6'050'000

Les actions mentionnées représentent 91.4 pour cent des droits de vote et 80.8 pour cent du capital-actions.

Le président constate que l'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

1. Rapport de gestion, comptes annuels et comptes du Groupe 2020

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport de l'organe de révision et du réviseur des comptes du groupe. M. Willy Hofstetter, représentant de la société Ernst & Young SA, à Zürich, n'a rien à ajouter à ces rapports.

Le rapport de gestion 2020 de Vetropack Holding SA, les comptes annuels 2020 de Vetropack Holding SA et les comptes du groupe 2020 sont approuvés par forte majorité (avec 658 voix d'opposition et 12'111 voix d'abstention).

2. Décharge aux organes responsables

Par forte majorité (avec 20'808 voix d'opposition et 14'985 voix d'abstention) décharge est donnée aux organes responsables. Le président constate que les personnes qui ont coopéré à la gestion d'une manière ou d'une autre n'ont pas pris part à ce vote.

3. Affectation du bénéfice

Le solde à disposition de l'Assemblée générale est le suivant:

- Report de l'année précédente	frs.	19'398'884
- Bénéfice de l'exercice 2020	frs.	44'404'130
total	frs.	63'803'014

L'Assemblée générale accepte par forte majorité (avec 6'563 voix d'opposition et 5'750 voix d'abstention) la répartition du bénéfice suivante:

- Distribution d'un dividende de 130%	frs.	25'771'200
- Attribution à la réserve libre	frs.	20'000'000
- Report à compte nouveau	frs.	18'031'814
- total	frs.	63'803'014

Le dividende ainsi voté correspond à:

frs. 1.30 brut par action nominative de catégorie A de frs. 1.00 nom.
frs. 0.26 brut par action nominative de catégorie B de frs. 0.20 nom.

4. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction

4.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2020

L'Assemblée générale accepte le rapport de rémunération 2020 à titre consultatif par forte majorité (avec 3'122'264 voix d'opposition et avec 23'516 voix d'abstention).

4.2 Montant global de la rémunération des membres du conseil d'administration, de l'Assemblée générale 2021 jusqu'à l'Assemblée générale 2022

L'Assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant le montant global maximum de la rémunération des membres du conseil d'administration de frs. 910'000.-, de l'Assemblée générale 2021 jusqu'à l'Assemblée générale 2022, par forte majorité (avec 399'802 voix d'opposition et avec 26'537 voix d'abstention).

4.3 Montant global de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice comptable 2022

L'Assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration concernant le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction de frs. 5'100'000.- pour l'exercice comptable 2022, par forte majorité (avec 809'994 voix d'opposition et avec 25'637 voix d'abstention).

5. Élections

5.1 Élection du président et des membres du conseil d'administration

L'Assemblée générale approuve l'élection des membres du conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire comme suit:

	Noms	Voix pour	Voix contre	Abstentions
5.1.1	Réélection de Sönke Bandixen	Forte majorité	55'147	7'430
5.1.2	Réélection de Claude R. Cornaz, comme président et comme membre du conseil d'administration (au cours du même vote)	Forte majorité	2'461'173	5'955
5.1.3	Réélection de Pascal Cornaz	Forte majorité	1'338'986	5'955
5.1.4	Réélection de Rudolf W. Fischer	Forte majorité	3'335'511	7'209
5.1.5	Réélection de Richard Fritschi	Forte majorité	1'982'721	7'205
5.1.6	Réélection de Urs Kaufmann	Forte majorité	3'278'649	7'209
5.1.7	Réélection de Jean-Philippe Rochat	Forte majorité	2'213'959	8'305

5.2 Élection des membres du comité de rémunération

L'Assemblée générale approuve l'élection des membres du comité de rémunération jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire comme suit:

Réélection de

	Noms	Voix pour	Voix contre	Abstentions
5.2.1	Claude R. Cornaz	Forte majorité	2'848'398	17'860
5.2.2	Rudolf W. Fischer	Forte majorité	3'341'232	17'864
5.2.3	Richard Fritschi	Forte majorité	2'534'490	17'860

5.3 Élection de la représentante indépendante

L'Assemblée générale approuve l'élection de Proxy Voting Services GmbH, Grossmünsterplatz 1, Postfach 173, 8024 Zürich, comme représentante indépendante jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire par forte majorité (avec 670 voix d'opposition et avec 4'085 voix d'abstention).

5.4 Élection de l'organe de révision pour l'exercice comptable 2021

Le conseil d'administration propose de désigner la société Ernst & Young SA, à Zürich, comme organe de révision et réviseur des comptes du groupe pour l'exercice 2021.

La société Ernst & Young SA, à Zürich, nous a fait savoir qu'en cas d'élection elle acceptera volontiers le mandat d'organe de révision de notre société conformément à la loi et qu'elle remplit les exigences légales en matières de qualification et d'indépendance.

L'Assemblée générale accepte par forte majorité avec 1'182'616 voix d'opposition (1'182'616 actions nominatives de catégorie A d'une val. nom. de frs. 1'182'616.-) et avec 6039 voix d'abstention (6039 actions nominatives de catégorie A d'une val. nom. totale de frs. 6'039.-) la nomination de la société Ernst & Young SA, à Zürich, comme organe de révision et réviseur des comptes du groupe pour l'exercice 2021.

L'Assemblée générale 2021 est close.

Le Président:



Claude R. Cornaz

La Secrétaire:



Inge Jost

Bülach, le 21 avril 2021 JOS